

COMPTE RENDU

VENDREDI 17 JUILLET 2020

Nombre de Membres			Date de la convocation	Date affichage
Présents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	13/07/2020	13/07/2020
13	15	15		

L'an deux mille vingt le 17 juillet à 18 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le 13/07/2020 s'est réuni en séance ordinaire sur convocation du Maire Richard VILLECHENON.

Etaient Présents : Magali LECORNU, David PORTEMONT, Isabelle LCONTE, Christophe ROUSSEAU, Marie-Claire LAURENCE, Bertrand LEPICARD, Emilie HALLIER, Wilfred LEGRAS, Vincent LEMAIGRE DIT DEMESNIL, Christian GUESDON, Martine HOUSSIN, Jérémy FANET.

Absents Excusés : Manuela LAURENT (Pouvoir à Marie-Claire LAURENCE)
Charlène GUERIN (Pouvoir à Magali LECORNU)

Monsieur le Maire demande d'ajouter à l'ordre du jour Le vote des indemnités des élus ainsi que le vote des Budgets annexes

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Monsieur le Maire annonce au Conseil Municipal l'élection de Monsieur Thierry OZENNE à la Présidence de Seules Terre & Mer ainsi que celle de Monsieur Christian GUESDON à la Vice-Présidence

Monsieur le Maire adresse ses vives félicitations à Christian GUESDON et présente au Conseil Municipal les différents présidents et vice-présidents des commissions Intercom.

Il précise que de beaux projets vont pouvoir garder en vie cette intercom prise entre Caen-la-Mer et Bayeux-Intercom et vont lui donner un nouvel élan.

Le Compte Rendu du 10 juillet dernier est adopté à l'unanimité après avoir informé de la modification de la durée de l'amortissement de la subvention du pôle commercial (erreur matérielle).

Désignation du secrétaire de séance : Magali LECORNU.

DELIBERATION 26-2020

Indemnités de Fonction du Maire et des Maire-Adjoints

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonction des maires et maire-adjoints et l'invite à délibérer.

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L.2121-7 et L.2122-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales

Considérant que l'article L.2123-23 du Code général des collectivités territoriales fixe des taux minimum et qu'il y a lieu de ce fait de déterminer le taux des indemnités de fonctions allouées au maire et aux adjoints,

Considérant que la commune compte 1177 habitants au dernier recensement

Considérant l'indice brut de référence 1027 correspondant à 3 889.40 € /mois.

Considérant le tableau ci-dessous récapitulant l'enveloppe indemnitaire autorisée :

Population		Maire	Adjoints 3	Enveloppe /mois
De 1000 à 3 499	% autorisé	51.60 %	19.80 %	4317.23 €
	% proposé	41.13 %	11.82 %	2 979 €

Après en avoir délibéré,

Décide qu'à compter du 4 juillet 2020, le montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints est dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux par l'article L.2123-23 précité aux taux suivants :

Taux en % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique :

Maire	41.13 % de l'indice 1027 soit	1599.71 € brut	(1 383.74 € net)		
Le Conseil Municipal vote :	14	POUR	0	CONTRE	1 ABSTENTION
1 ^{er} adjoint :	11.82 % de l'indice 1027 soit	459.73 € brut	(397.66 € net)		
2 ^{ème} adjoint :	11.82 % de l'indice 1027 soit	459.73 € brut	(397.66 € net)		
3 ^{ème} adjoint :	11.82 % de l'indice 1027 soit	459.73 € brut	(397.66 € net)		
Le Conseil Municipal vote :	12	POUR	0	CONTRE	3 ABSTENTION

Les indemnités de fonctions seront payées mensuellement.

DELIBERATION 27-2020

BUDGET PRIMITIF 2020 COMMUNE

Le Conseil Municipal vote le Budget Primitif 2020 arrêté à la somme de :

1 026 728.23 € en INVESTISSEMENT
696 922.55 € en FONCTIONNEMENT

Le Conseil Municipal vote :	15	POUR	0	CONTRE	0 ABSTENTION
-----------------------------	----	------	---	--------	--------------

DELIBERATION 28-2020

BUDGET PRIMITIF 2020 ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal vote le Budget Primitif 2020 arrêté à la somme de :

- 310 501.28 € en INVESTISSEMENT
- 190 287.31 € en FONCTIONNEMENT

Le Conseil Municipal vote :	15	POUR	0	CONTRE	0 ABSTENTION
-----------------------------	----	------	---	--------	--------------

DELIBERATION 29-2020

BUDGET PRIMITIF 2020 POLE COMMERCIAL

Le Conseil Municipal vote le Budget Primitif 2020 arrêté à la somme de :

- 914 938 .33 € en INVESTISSEMENT
- 26 800.00 € en FONCTIONNEMENT

Le Conseil Municipal vote :	15	POUR	0	CONTRE	0 ABSTENTION
-----------------------------	----	------	---	--------	--------------

La séance est levée à 21 h 30